



Championnats Jeunes de Haute-Garonne qualificatif au championnat d'Occitanie 2023-2024

Championnats d'Échecs Jeunes de Haute-Garonne 2023-2024 *(qualificatif au championnat d'Occitanie)*

Samedi 2 et dimanche 3 décembre 2023
Plaisance du Touch

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Les championnats départementaux Jeunes, organisés par le comité départemental des échecs de Haute-Garonne (CDE31), constituent la première étape des qualifications pour le championnat de France Jeunes.

Les championnats s'adressent à tous les joueurs licenciés A dans un club du département en catégories Petits-poussins (U08), Poussins (U10), Pupilles (U12), Benjamins (U14) et Minimes (U16).

Les joueurs étrangers doivent être scolarisés en France et s'être licenciés à la FFE au plus tard le 30 novembre de la saison en cours.

1. INFORMATIONS GENERALES

1.1 LISTE DES TOURNOIS

Les championnats sont organisés en 5 tournois : U08, U10, U12, U14 et U16 mixtes.
Dans chaque catégorie, les titres de champion et championne de Haute-Garonne seront décernés.

1.2 DATE ET LIEU DU CHAMPIONNAT

Les championnats auront lieu les 2 et 3 décembre 2023 à l'Espace Monestié à Plaisance-du-Touch.



Championnats Jeunes de Haute-Garonne qualificatif au championnat d'Occitanie 2023-2024

1.3 HORAIRES ET CADENCE

U08 (Petits-poussins) et U10 (Poussins)

Cadence : 50min + 10s / coup

Samedi 2 décembre :

Ronde 1 : 10h/12h

Ronde 2 : 12h30/14h30

Ronde 3 : 14h30/16h30

Dimanche 3 décembre :

Ronde 4 : 10h30/12h30

Ronde 5 : 13h30/15h30

U12 (Pupilles) à U16 (Minimes)

Cadence : 1h +30s / coup

Samedi 2 décembre :

Ronde 1 : 9h/12h

Ronde 2 : 12h30/15h30

Ronde 3 : 15h30/18h30

Dimanche 3 décembre :

Ronde 4 : 9h/12h

Ronde 5 : 13h/16h

Remarque : les 2^{ème} et 3^{ème} rondes de la journée pourront être avancées ou retardées suivant le déroulement de la première.

1.4 INSCRIPTIONS

Les inscriptions se font sur le site du CDE31 sous le lien suivant :

www.echecs-31.fr/Championnat-Jeunes-Haute-Garonne-2023-2024

Il est obligatoire de pointer sur place avant le début du tournoi pour être apparié à la 1^{ère} ronde.

- U08 (Petits-poussins) et U10 (Poussins) : pointage samedi 2 décembre avant 9h45.
- U12 (Pupilles) à U16 (Minimes) : pointage samedi 2 décembre avant 8h45.



Championnats Jeunes de Haute-Garonne qualificatif au championnat d'Occitanie 2023-2024

2. PARTICIPATION

2.1 NOMBRE DE PLACES QUALIFICATIVES PAR DEPARTEMENT

Dans chaque catégorie d'âge féminin et mixte, le nombre de places qualificatives pour le championnat régional est donné par le tableau suivant. C'est la grille américaine et le départage choisi qui détermine les qualifiés.

Nombre de joueurs (ou joueuses) ayant participé à toutes les rondes du tournoi départemental	Nombre de qualifié(e)s
De 1 à 5	2
6 ou 7	3
8, 9 ou 10	4
11, 12 ou 13	5
14 ou 15	6
16 ou 17	7
18, 19 ou 20	8
21, 22 ou 23	9
24 ou 25	10
26, 27 ou 28	11
29, 30 ou 31	12
32, 33 ou 34	13
35, 36 ou 37	14

puis + 1 par tranche de 3

Les qualifiés d'office au championnat de France participant éventuellement au championnat départemental ne rentrent pas dans les calculs de participation.

2.2 QUALIFICATIONS DEPARTEMENTALES

Sont qualifiés les joueurs et joueuses terminant à une place qualificative à l'issue des phases départementales.

Cas particulier : si une joueuse désire concourir en catégorie mixte au Championnat de France alors elle doit en informer l'organisateur du championnat départemental avant la première ronde. En cas de non qualification en catégorie mixte, elle conserve la possibilité de se qualifier dans la catégorie féminine.

2.3 REPECHAGE

Dans le cas où un joueur ou une joueuse qualifié ne confirme pas sa participation auprès du directeur de la compétition au moins un mois avant le début du Championnat de ligue, soit le 21 janvier 2024, sa place qualificative est attribuée au premier non-qualifié de la même catégorie et du même département.



Championnats Jeunes de Haute-Garonne qualificatif au championnat d'Occitanie 2023-2024

2.4 QUALIFICATIONS D'OFFICE

Sont qualifiés à condition d'être titulaire d'une licence A dans un des clubs de la ligue avant le 1^{er} décembre de la saison en cours, les joueurs et joueuses qualifiés d'office pour le prochain Championnat de France Jeunes.

2.5 IL N'Y AURA AUCUNE QUALIFICATION SUPPLEMENTAIRE

3. DEROULEMENT

3.1 REGLES DU JEU

Les règles du jeu sont celles de la FIDE adoptées à Goynuk (Antalya, Turquie) entrées en vigueur au 1^{er} janvier 2018. En application de l'article 11.3.2 des règles du jeu, il est permis aux joueurs et joueuses d'être en possession d'un appareil électronique dans l'aire de jeu à la condition qu'il soit éteint et rangé dans un sac. Dans le cas contraire, le joueur ou la joueuse incriminé perdra la partie.

3.2 FORFAIT

Les joueurs absents sont déclarés forfaits 30 minutes après le début des rondes.

3.3 CADENCE

Voir 1.3

3.4 APPARIEMENTS

Les appariements se feront au Système Suisse intégral (C.04.1, C.04.2 & C.04.3 Fide Handbook /version adoptée au 88^e congrès — Goynuk (Turquie) en 5 rondes à l'aide du logiciel Papi.

3.5 FIN DE PARTIE

A l'issue de la partie, les joueurs et joueuses rangeront les pièces sur l'échiquier et signeront leurs feuilles de partie en indiquant clairement le résultat. Les feuilles de partie seront déposées à la table d'arbitrage.

3.6 CLASSEMENT

Le classement final sera établi au nombre de points, une victoire valant un point, une nulle ½ point et le départage suivant :

- le buchholz tronqué,
- le buchholz,
- la performance



Championnats Jeunes de Haute-Garonne qualificatif au championnat d'Occitanie 2023-2024

4. ENCADREMENT

4.1 DIRECTION DU CHAMPIONNAT

Le Comité directeur désigne le directeur du Championnat qui ne peut pas être l'arbitre principal du tournoi. Le directeur du Championnat est chargé de gérer les inscriptions et de publier la liste des qualifiés pour le Championnat de France.

Il est l'interlocuteur privilégié, pour toutes les questions techniques et financières concernant le Championnat.

4.2 ARBITRAGE

Arbitre principal : Françoise Cwiek (06 86 61 73 48)

Seuls les joueurs et joueuses, les arbitres et les officiels dûment autorisés par l'arbitre principal sont autorisés à être présent dans l'aire de jeu pendant les parties.

4.3 COMMISSION D'APPEL

Toute réclamation doit être signée puis transmise par écrit auprès de l'arbitre principal. Elle sera ensuite examinée par la commission d'appel du Championnat. La composition de cette dernière sera publiée avant la fin de la première ronde en annexe du présent règlement.

Elle est constituée :

- d'un représentant des arbitres,
- du directeur de la compétition ou son représentant,
- de l'organisateur ou son représentant.

Aucun membre de la commission ne peut délibérer sur une question le concernant, ou concernant au premier chef un joueur qu'il encadre.

Pour le CDE31

Arbitre principal

Françoise CWIEK

Directeur du tournoi

Gaël GUEGUEN



Championnats d'Échecs de Haute-Garonne

Jeunes 2023-2024

Charte des joueurs d'échecs

En tant que joueur d'échecs, je sais que je dois respecter les **règles**, les **adversaires**, les **arbitres** et les **organisateurs**. En tant que joueur d'échecs, je ne dois pas transgresser la Charte des joueurs sinon je sais que je m'expose à des **pénalités** sportives ou des **sanctions** disciplinaires.

Je respecte les règles

- Les parties se jouent conformément aux règles et doivent être appliquées de **bonne foi**.
- Le résultat de la partie doit être **acquis loyalement**.
- Une proposition de nullité ne peut intervenir qu'à l'occasion d'un **réel affrontement** sur l'échiquier.

Je respecte mes adversaires

- Je **refuse de recourir à la tricherie** notamment d'utiliser des sources d'information extérieures.
- J'évite de le distraire ou de le **déranger**.
- Je m'adresse à lui en des termes **toujours courtois et polis**.

Je respecte les arbitres

- L'arbitre dispose de **toute l'autorité nécessaire** pour veiller à l'application des règles du jeu.
- L'arbitre est un **représentant officiel** de la F.F.E. sur les lieux du tournoi.
- Face à une décision de l'arbitre en cours de jeu, **je dois obtempérer** mais je peux déposer un appel.

Je respecte les organisateurs

- Chaque joueur doit concourir à la **bonne tenue** de la compétition.
- Chaque joueur **se conforme au règlement** intérieur affiché dans l'aire de jeu.
- Toute réclamation est exprimée de façon **courtoise et correcte**.

Texte adapté de de la charte adoptée par la F.F.E le 21 juin 2003, le Code de l'Éthique » amendé par la F.I.D.E en 1996 au Congrès d'Erevan ainsi que le « Code du Sportif » édicté par l'Association Française pour un Sport sans Violence et pour le Fair-Play.
